



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre officielle entre les Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers

L'Exécutif de Val-de-Travers a reçu en date du 5 mai 2011 son homologue de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ces entrevues régulières permettent non seulement de renforcer les liens d'amitié établis mais également et surtout d'échanger nombre d'informations d'intérêt général et de partager les divers points de vue au sujet de dossiers d'importance.

Réforme de la fiscalité des personnes physiques - Réforme de la fiscalité des personnes morales

Les deux Exécutifs, s'ils partagent les raisons de ces réformes indispensables pour l'avenir du canton, regrettent que ces projets présentent, pour les communes, davantage de doutes que de garanties. Ils demeurent notamment dubitatifs, concernant la réforme de la fiscalité des personnes physiques, sur l'argument des baisses de revenus compensées par l'attrait fiscal du canton tel qu'avancé par le Conseil d'Etat. Au sujet de la réforme de la fiscalité des personnes morales, ils partagent aussi différentes craintes liées à l'intention annoncée par le Conseil d'Etat de cantonaliser l'impôt sur les personnes morales. Ils soulèvent le risque que les communes n'aient plus aucun intérêt à accueillir des entreprises sur leur territoire, si elles ne bénéficient plus d'aucune retombée en lien direct avec ces implantations. Les communes supporteront pourtant les investissements d'équipement des zones, les coûts des voies de communication et transports publics, puis année après année leur entretien. Aussi, un mécanisme de compensation devrait tenir compte de critères tels que nombre d'habitants, nombre de postes de travail, surface des zones industrielles et autres, afin d'assurer une juste redistribution des recettes fiscales basée sur le degré d'activité économique que doit soutenir la commune. La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers demandent à ce que les communes soient associées à ces réflexions, et à ce qu'une analyse soit menée sur les effets d'une telle réforme de la fiscalité des personnes morales, commune par commune.

Par ailleurs, les deux Exécutifs estiment qu'il est regrettable que de nombreux chantiers de réforme (désenchevêtrement, réforme fiscale, péréquation, projet d'agglomération, etc.) se déroulent en parallèle, sans séquençage dans le temps et sans vue d'ensemble. Cela engendre une importante confusion et empêche d'avancer dans une logique cohérente.

Désenchevêtrement dans le domaine social

Le désenchevêtrement social doit passer par la garantie du maintien – voire du développement – de la proximité offerte par les guichets sociaux régionaux. Les 2 villes déplorent que le projet ACCORD lancé par le canton en 2002 ne soit pas encore mis en œuvre. Cette lenteur pénalise nos concitoyens. Le manque d'engagement de l'Etat sur les « investissements » à consentir dans le domaine des mesures en amont pour sortir de la spirale de l'aide sociale les jeunes, working poor et toute autre personne est fortement dommageable.

Ambulances

L'organisation actuelle, avec une centrale d'alarme 144 assumée par Police neuchâteloise qui ne dispose pas du personnel formé en la matière, n'est pas adaptée. Une vision suprarégionale des ambulances est souhaitée et cela passe par la mise en place d'une véritable centrale 144 afin de coordonner les différents services ambulanciers du canton, ce qui permettrait également de réduire le nombre d'équipages en raison d'une meilleure qualité de tri des interventions. A l'heure actuelle, les interventions sont quasi systématiquement en priorité 1, alors qu'un travail de régulation permettrait de mieux fixer les degrés d'urgence. La mise en service de cette centrale doit être couplée à l'abandon des prés-carrés que sont les districts. Les périmètres d'intervention devront reposer sur des critères de performances et non plus politiques. Ainsi, une ambulance de Val-de-Travers pourrait intervenir dans les Montagnes neuchâteloises si elle est la plus proche et inversement. L'instauration prochaine de cette nouvelle organisation est attendue et invitera les communes à se poser la question pertinente du financement du pré-hospitalier.

TransRUN

Dans sa vision restreinte, le TransRUN relie Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds et dans sa version plus large l'ensemble du Littoral au Jura neuchâtelois. Or les deux Autorités soulignent l'importance d'inclure le Val-de-Travers dans ce projet. En effet, il est important que l'ensemble du Peuple neuchâtelois se sente concerné par le TransRUN, notamment en regard de la votation cantonale annoncée pour 2012. Val-de-Travers attend que les promesses de la cadence à la demi-heure sur Neuchâtel soient tenues par le canton. Or, cela passe par la résolution de problèmes techniques, à titre d'exemple le doublage de la voie à Bôle. Ces travaux doivent impérativement être compris dans la demande de crédit sur le TransRUN.

Dans l'intervalle, les deux villes appellent à la création immédiate d'une liaison directe par bus entre le Val-de-Travers et la Métropole horlogère.

Redevances

La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité sur laquelle le Grand Conseil est appelé à se prononcer ne convainc pas les deux Villes. La perception par le canton des taxes écologiques équivaut à un exode systématique des capitaux hors du canton tant et aussi longtemps que le canton de Neuchâtel sera le seul à les prélever. Le risque est également réel que l'Etat profite – comme il le fait déjà avec la taxe sur l'eau – d'attribuer une partie des taxes prélevées au financement de ses frais de fonctionnement. Pour dire simple : « Qu'il s'autorise ce qu'il interdit aux communes ! »

L'affectation des redevances perçues par les communes à l'assainissement des bâtiments est également contestée. Qu'advient-il de ces revenus d'ici quelques années lorsque les parcs immobiliers auront été assainis ? Les deux Exécutifs relèvent que l'affectation des redevances équivaut de fait à une baisse de recettes de l'ordre de 3 à 4 points d'impôt pour les communes.

Modhac 2011 – invité d'honneur

La commune de Val-de-Travers sera l'invité d'honneur de Modhac 2011. Sans en dévoiler précisément ses contours, les deux Villes comptent profiter de cette manifestation pour permettre des échanges entre leurs deux populations. Il est en effet important que les Chaux-de-Fonniers connaissent mieux le Val-de-Travers et réciproquement que les Vallonniers découvrent les trésors de La Chaux-de-Fonds.

Pour de plus amples renseignements :

Thibault Castioni, chancelier communal de la Chaux-de-Fonds, tél. 032 967 62 03
Alexis Boillat, chancelier de la commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 90.

La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers, le 17 mai 2011